



**LOGEMENT**

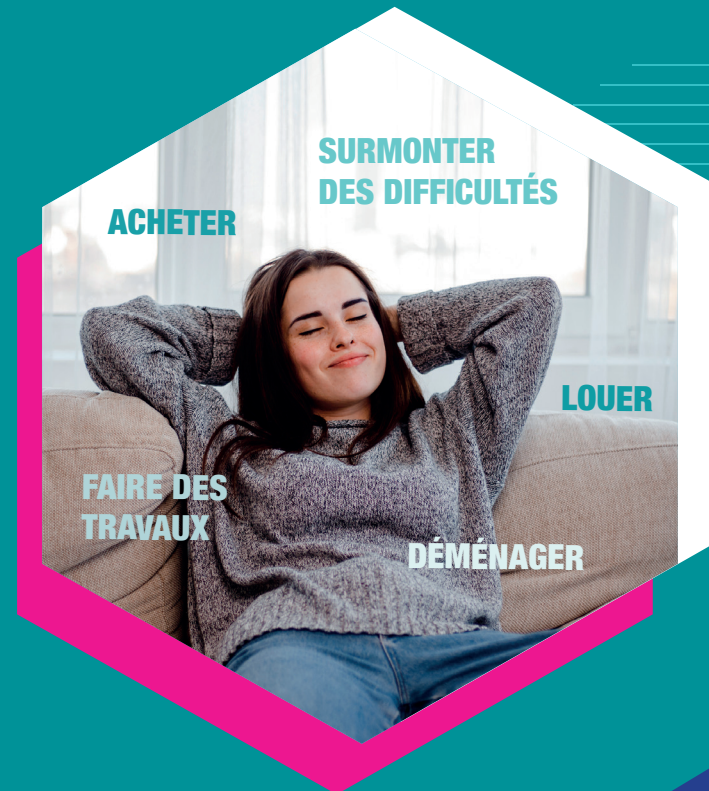
# LES AIDES D'ACTION LOGEMENT

Le groupe Action logement propose des aides et des services aux salariés pour louer, déménager, acheter, faire des travaux, surmonter des difficultés.

Tous les salariés d'une entreprise du secteur privé d'au moins 10 salariés ou d'une entreprise du secteur agricole d'au moins 50 salariés (conditions non requises pour Visale et le Conseil en accession) peuvent en bénéficier sous conditions.

## POUR PLUS D'INFORMATIONS

[www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)  
[www.cftc.fr](http://www.cftc.fr)



Rédaction : Cécile Blondel - Création graphique : Agence 90C - Impression : La Centrale Lens



NOUS SOMMES SYNDICALISTES ET CONSTRUCTIFS | [WWW.CFTC.FR](http://WWW.CFTC.FR)

2019



## LOUER

### Aides pour accéder à un logement

L'avance **LOCA-PASS** (ou Agri-Loca-Pass) est un prêt à 0 % de 1 200 € maximum destiné à verser le dépôt de garantie demandé pour la location d'un logement.

**VISALE** est une caution accordée par Action logement aux jeunes (jusqu'à 30 ans inclus) et aux salariés récemment embauchés ou mutés, pour la prise en charge du paiement de leur loyer et des charges, pendant 3 ans maximum.

**LocService** aide les salariés à trouver une location ou une colocation dans le parc privé en les mettant directement en relation avec les propriétaires de logements correspondant à leurs souhaits.

**Les logements sociaux d'Action logement** permettent à des salariés ayant des revenus modestes de se loger à des coûts inférieurs à ceux du marché.

Des logements dans des **résidences temporaires** peuvent aussi être proposés pour des besoins de courtes durées.

**Pour la CFTC, tout travailleur, quelle que soit sa situation, doit pouvoir louer un logement. Il en va de sa dignité.**



## DÉMÉNAGER

### Aides pour faciliter la mobilité professionnelle

**MOBILI-PASS** (ou Agri-Mobilité) est une aide financière pour les salariés devant déménager pour des raisons professionnelles (mutation, embauche, déménagement de l'entreprise). Une subvention peut leur être accordée dans le cadre d'un appel à un professionnel en mobilité pour rechercher un nouveau logement, ou réaliser des démarches administratives. Ils peuvent aussi obtenir un prêt pour payer certains frais d'assistance, d'agence immobilière ou de notaire.

L'aide **MOBILI-JEUNES** (ou Agri-Mobili-Jeunes) est une subvention accordée aux jeunes de moins de 30 ans en formation en alternance (sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) pour la prise en charge d'une partie de leur loyer (jusqu'à 100 € par mois).

La **prime mobilité** est une subvention de 1000 € versée aux salariés ayant des revenus modestes, pour les aider à se rapprocher de leur (futur) lieu de travail ou de formation.

**Pour la CFTC, la mobilité d'un salarié est une opportunité qui ne doit pas être empêchée faute de logement.**



## ACHETER

### Aides pour devenir propriétaire

Le **conseil en accession** permet aux futurs acquéreurs de se faire accompagner pour trouver un prêt, constituer leur dossier d'emprunt et sécuriser leurs démarches.

Des **prêts à taux préférentiel pour construire ou acquérir un logement** peuvent être accordés aux salariés, sous conditions de ressources.

Leurs montants varient selon la zone géographique, s'il s'agit d'un achat dans le neuf ou l'ancien, d'un logement privé ou social (entre 7 000 et 45 000 € selon les situations).

**Pour la CFTC, devenir propriétaire est un moyen de sécuriser son parcours de vie et sa famille.**



## FAIRE DES TRAVAUX

### Aides pour adapter son logement à ses besoins

**Les prêts travaux** (ou Agri-travaux) d'Action logement permettent aux propriétaires de financer à un taux préférentiel toutes sortes de travaux réalisés dans leur résidence principale : décoration, isolation, chauffage, accessibilité, agrandissement, copropriété dégradée, etc. Le montant maximum du crédit est de 10 000 €.

Une aide pour réaliser des travaux de rénovation **énergétique** (jusqu'à 20 000 €) peut être attribuée aux salariés, sous conditions de ressources. Elle peut être complétée par un prêt complémentaire (jusqu'à 30 000 €).

L'aide pour adapter son logement au **vieillessement** permet aux salariés retraités de plus de 70 ans ou en situation de dépendance d'obtenir un financement des travaux d'aménagement de leur salle de bain (jusqu'à 5 000 €).

**Pour la CFTC, vivre dans un logement adapté et agréable contribue à l'épanouissement personnel.**



## SURMONTER DES DIFFICULTÉS

### Se faire aider pour trouver la meilleure solution

Le **service d'accompagnement social** (ou Agri-Cil-Pass Assistance) est une aide personnalisée et confidentielle dont peut bénéficier les salariés en cas de difficultés à se maintenir dans un logement ou à en trouver un autre. Un conseiller social Action logement établira un diagnostic approfondi de la situation du salarié et déterminera avec lui des solutions et

des actions à mener : réalisation de démarches, recours à des aides financières, orientations vers des partenaires externes, etc.

**Pour la CFTC, se faire aider n'est pas un signe de faiblesse, c'est reconnaître l'apport et la valeur des autres.**